

Bruxelles, le 4 décembre 1975  
MS/ ab

remis au telex à 13 heures

432

PRIORITE P - 1

LIDRAN

Note BIO COM (75) 364 aux Bureaux nationaux  
c.c. aux membres du Groupe et à MM. les directeurs généraux D.G. I et X

Réunion de la Commission du 3 décembre 1975

1. - Conseil européen

Le Président Ortolini et le vice-président Haferkamp qui représentaient la Commission au Conseil européen de Rome, ont fait le point, en Commission, des résultats obtenus et de l'orientation des travaux du Conseil.

La Commission se félicite que trois progrès majeurs aient été enregistrés :

- 1) l'élection directe du Parlement européen revêt une signification politique éminente et traduit la volonté unanime de faire progresser la construction européenne;
- 2) le Conseil européen est convenu, conformément aux propositions de la Commission, de donner aux problèmes budgétaires leur véritable dimension politique;
- 3) La représentation unique de la Communauté à la Conférence de Paris sur la coopération économique internationale, revêt une très grande importance politique et institutionnelle ; elle renforce l'autorité et la crédibilité de la Communauté et sa volonté d'aboutir à une politique commune de l'énergie.

Je dois ajouter que, dès hier la Commission, et dès aujourd'hui, le comité de l'énergie, ont commencé l'examen des initiatives à prendre dans cette perspective, en tenant compte des prochaines échéances (réunion du Conseil le 9 et de l'agence internationale de l'énergie, les 18 et 19 décembre).

2. - Chantiers navals

A l'initiative de M. Spinelli, la Commission a eu un échange de vues sur les problèmes qui se posent dans le domaine de l'industrie navale, compte tenu de la réunion convoquée par l'OCDE pour les 9 et 10 décembre prochains à Paris.

Les représentants de la Commission y feront valoir la position commune de la Communauté au sujet, notamment, de la gravité de la situation du secteur et des risques d'actions prises dans un ordre dispersé.

La Commission, ayant reconnu la nécessité d'une action communautaire pour faire face aux problèmes qui se posent, a invité M. Spinelli à lui faire en temps opportun les propositions appropriées.

./.

### 3. - Coopération technique en matière d'environnement avec la Suisse

A l'initiative de M. Scarascia Mugnozza, la Commission a approuvé un arrangement avec la Suisse par lequel elle organise une coopération technique en matière d'environnement. Le programme d'action des Communautés en matière d'environnement a été adopté par le Conseil des ministres en novembre 1973, et ce programme prévoit la comparaison des connaissances scientifiques acquises par la Communauté avec celles des pays tiers. C'est ainsi que la Commission a déjà (en juillet 1974 et novembre 1975) échangé des lettres respectivement avec les gouvernements des Etats-Unis et du Canada. L'échange de lettres se fera à Berne le 12 décembre 1975. La Commission estime que cette coopération pourra être positive et, en raison de la position géographique de la Suisse en Europe, facilitera la solution de problèmes de pollution transfrontières - tels que, par exemple, ceux du Rhin.

### 4. - Concours financier à moyen terme pour l'Italie

Au mois de décembre 1974, le Conseil, sur proposition de la Commission, a accordé à l'Italie un concours financier à moyen terme de 1.159 millions d'UC, subordonné au respect de certaines conditions en matière de politique économique et monétaire. Le concours a fait l'objet de la directive du Conseil 74/637/CEE du 17 décembre 74.

La Commission, en collaboration avec le comité monétaire, a exercé une surveillance régulière sur le respect de ces conditions. Le dernier examen a eu lieu en novembre; il en résulte que l'objectif principal établi dans la directive précitée, c'est-à-dire, la réalisation, en 1975, d'un excédent commercial d'au moins un milliard de dollars US en compte non pétrolier, a été atteint et même largement dépassé. Par contre, les plafonds pour l'expansion globale du crédit, le déficit des opérations du Trésor et le taux de croissance des dépenses de l'Etat devraient dépasser les objectifs prévus à l'article 6 de la directive précitée. Ces dépassements s'expliquent par le fait que le ralentissement de l'activité économique en Italie a été bien plus important que prévu l'an dernier lors de la fixation des conditions de politique économique pour 1975.

Selon la même directive, le Conseil, sur recommandation de la Commission, adapte pour l'année 1976, les conditions de politique économique qui ont été posées à l'octroi du concours financier accordé à l'Italie. La Commission a préparé, pour la séance du Conseil du 15 décembre 1975, une recommandation de directive qui contient les adaptations requises. Les conditions de politique économique prévues pour l'année 1976, se basent en partie sur l'adaptation des mêmes objectifs retenus pour l'année en cours, à savoir :

1. l'expansion globale du crédit à l'économie est limitée à 31.000 milliards de lire
2. le déficit des opérations du Trésor est plafonné à 14.800 milliards de liras.
3. La progression des dépenses courantes de l'Etat et, dans la mesure du possible, des autres collectivités publiques, est limitée à 15 %.

En outre, dans un souci de continuité à l'égard de la lutte contre l'inflation, et pour favoriser le financement non monétaire des besoins du Trésor, un nouvel objectif a été formulé, à savoir :

4. le financement par la banque centrale, du déficit des opérations du Trésor est limité à 5.700 milliards de liras, soit à un peu plus d'un tiers du déficit mentionné ci-dessus.

Par ailleurs, il est demandé aux autorités italiennes de communiquer à la Commission avant la fin de 1976, l'état d'avancement des réalisations en ce qui concerne les mesures à moyen terme prévues à l'article 7 de la directive du Conseil 74/637/CEE.